

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2276

17 septembre 2008

### SOMMAIRE

<b>ACTESSA S.A. Luxembourg</b> .....	<b>109226</b>	<b>NorCab 2 Sàrl</b> .....	<b>109226</b>
<b>ACTESSA S.A. Luxembourg</b> .....	<b>109225</b>	<b>Novy Windows</b> .....	<b>109243</b>
<b>Alesway Charters S.A.</b> .....	<b>109243</b>	<b>Office II Invest S.A.</b> .....	<b>109220</b>
<b>Aliwin Plus Issuer S.A.</b> .....	<b>109239</b>	<b>Panthera/Funding III Lux 2 S. à r.l.</b> .....	<b>109240</b>
<b>Andromeda Property S.à r.l.</b> .....	<b>109210</b>	<b>Panthera/Funding Lux 2 S. à r.l.</b> .....	<b>109240</b>
<b>Atomo</b> .....	<b>109237</b>	<b>Prysmian (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>109209</b>
<b>CEP III Investment 11 S.à r.l.</b> .....	<b>109202</b>	<b>Pyramids Holding S.A.</b> .....	<b>109207</b>
<b>CI.PE.FIN S.A.</b> .....	<b>109209</b>	<b>Renault Luxembourg S.A.</b> .....	<b>109243</b>
<b>DB Valence II S.à r.l.</b> .....	<b>109238</b>	<b>Renault Luxembourg S.A.</b> .....	<b>109239</b>
<b>Engel Lux 2 S.à r.l.</b> .....	<b>109241</b>	<b>Renault Retail Group Luxembourg S.A.</b> .....	<b>109243</b>
<b>European Data Hub SA</b> .....	<b>109245</b>	<b>Renault Retail Group Luxembourg S.A.</b> .....	<b>109239</b>
<b>Financière de Gestion et de Participations</b> .....	<b>109217</b>	<b>Rhode Island (Holding) S.A.</b> .....	<b>109219</b>
<b>Galactic Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> ..	<b>109244</b>	<b>Serenissim S.A.</b> .....	<b>109217</b>
<b>Global Trade Sàrl</b> .....	<b>109247</b>	<b>SIG S.A.</b> .....	<b>109247</b>
<b>Hospitality Invest S.à r.l.</b> .....	<b>109244</b>	<b>SOFICOPA S.A., Société Financière de</b> <b>Conseils et de Participations</b> .....	<b>109225</b>
<b>Ikano Finance (Russia) S.A.</b> .....	<b>109238</b>	<b>Stiana Development S.à r.l.</b> .....	<b>109218</b>
<b>Industrial Diamond S.A.</b> .....	<b>109248</b>	<b>St. Louis S.A.</b> .....	<b>109227</b>
<b>Irrus S.à r.l.</b> .....	<b>109228</b>	<b>Trade Corporation S.A.</b> .....	<b>109207</b>
<b>Lavedrine Finance</b> .....	<b>109248</b>	<b>Uplace International</b> .....	<b>109218</b>
<b>Lunchtime S.à r.l.</b> .....	<b>109227</b>	<b>Visma Holdings Lux S.à r.l.</b> .....	<b>109248</b>
<b>MG Finance S.A.</b> .....	<b>109226</b>	<b>Weyma S.A.</b> .....	<b>109244</b>
<b>Mondial Industrie S.A.</b> .....	<b>109240</b>	<b>Whitehall European RE 9A S.à r.l.</b> .....	<b>109228</b>
<b>Mondial Industries S.A.</b> .....	<b>109240</b>	<b>WH Omega S.à r.l.</b> .....	<b>109237</b>
<b>Morgane Green Energy Development</b> ...	<b>109229</b>	<b>Wind International S.A.</b> .....	<b>109207</b>
<b>Moumont S.A.</b> .....	<b>109219</b>		
<b>NorCab 1 S.à r.l.</b> .....	<b>109227</b>		

**CEP III Investment 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.233.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg-Eich, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company submitted to the SICAR Law regime, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 127.711, and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Diane Seiler, Company Administrator, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of one proxy given on July 31, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "CEP III Investment 11 S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 13.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on the thirty first of December 2008.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

#### Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr David Pearson, Principal, born on 13 December 1968 in Washington D.C., USA, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, United States of America.

- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- CEP III Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-177714 and having its registered office at the offices of Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

- Mrs Marlène Metgé, Corporate Secretary, born on November 16, 1974, in Lavour, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

#### A COMPARU:

CEP III Participations S.à. r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois soumise au régime de la Loi SICAR, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.711, et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg,

ici représentée par Diane Seiler, Company Administrator, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "CEP III Investment 11 S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP III Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

#### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur David Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., USA, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur Christopher Finn, Managing Director, né le 7 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- CEP III Limited, une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-177714, et ayant son siège social c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Cayman.

- Madame Marlène Metgé, Corporate Secretary, née le 16 novembre 1974 à Lavaur, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Diane Seiler, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, LAC/2008/33579. — Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 EUR).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114272/242/270.

(080132813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Trade Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.462.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue de façon extraordinaire en date du 13 juillet 2007*

*5<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Pierre HOFFMANN de son poste d'Administrateur de la société.

Elle décide de nommer en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, avec effet immédiat, Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Le nouvel Administrateur continuera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

L'Assemblée prend note du changement d'adresse de Madame Annette MICHELS, Commissaire aux comptes, demeurant à présent au 13, rue de Peppange, L-3378 Livange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

*Pour TRADE CORPORATION S.A.*

*FIDALUX S.A.*

*Le domiciliataire*

*Signature*

Référence de publication: 2008114425/565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00602. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Wind International S.A., Société Anonyme,  
(anc. Pyramids Holding S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.192.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "PYRAMIDS HOLDING S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 103192), having its registered office in Luxembourg, incorporated by a notarial deed on September 10, 2004, published in the Mémorial C number 1223 of November 10, 2004. The Articles of Incorporation have been amended by a notarial deed of December 29, 2006, published in the Mémorial C, number 511 of April 2, 2007.

The Meeting is presided over by Mr Sébastien PECHEUX, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Annick BRAQUET, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, the THREE HUNDRED AND FIFTY (350) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

- Amendment of the company's name into Wind International S.A. and subsequent amendment of the first paragraph of article 1 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. 1st paragraph.** There exists a limited corporation under the name of Wind International S.A.".

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

*Resolution*

The Meeting resolves to change the company's name from PYRAMIDS HOLDING S.A. into Wind International S.A. and to amend consequently the first paragraph of Article one of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

" **Art. 1. 1st paragraph.** There exists a limited corporation under the name of "Wind International S.A."."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PYRAMIDS HOLDING S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 103192), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 10 septembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial"), numéro 1223 du 10 novembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 511 du 2 avril 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien PECHEUX, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les TROIS CENT CINQUANTE (350) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- Changement de la dénomination en Wind International S.A. et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . 1<sup>er</sup> paragraphe.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Wind International S.A."."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de PYRAMIDS HOLDING S.A. en Wind International S.A., et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . 1<sup>er</sup> paragraphe.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Wind International S.A."."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. PECHEUX, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31311. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.



POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114238/242/84.

(080132534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**CI.PE.FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.767.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 août 2008*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Pan European Ventures SA ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114424/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07824. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Prysmian (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.261.043,75.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.674.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 12 août 2008, a décidé de nommer Christine VOLLERTSEN résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York, John BOWMAN, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York, et Christophe CAHUZAC, résidant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, comme gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de Gérard MEIJSEN résidant professionnellement à Whitehall Management Services, 1161 Strawinskyalaan, NL-1077 XX Amsterdam comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 12 août 2008, composé comme suit:

- Michele TITI-CAPPELLI,
- John BOWMAN,
- Alain STEICHEN
- Christophe CAHUZAC, and
- Christine VOLLERTSEN.

*Pour PRYSMIAN (LUX) S.à r.l.*

Christophe Cahuzac

*Manager*

Référence de publication: 2008114427/3521/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Andromeda Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 141.208.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the first day of August.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company BACHMANN TRUST COMPANY (NEW ZEALAND) LIMITED, having its registered office in 41 Shortland Street, Plaza Level, Auckland (New Zealand), registered at the New Zealand Trade and Company Registry under number 1423322,

here duly represented by M<sup>e</sup> Denis Van den Bulke, Avocat à la Cour, residing professionally in L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster, by virtue of a proxy given under private seal dated July 1st, 2008

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as fore-said, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed, that will be governed by these articles of incorporation and by the relevant legislation.

The name of the company is "ANDROMEDA PROPERTY S.à r.l." (the "Company").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the articles of incorporation.

2.2. No permanent establishment or branch may be established abroad without the prior approval of the single partner of partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

**Art. 3. Duration.**

3.1. The company is established for an unlimited period.

3.2. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the partners.

**Art. 4. Object.**

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, share and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may make direct or indirect real estate investments and proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and, in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates and those concerning the placement and management of money.

4.3. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowing and/or issues of debts or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the parent companies, their subsidiaries and the entities in which the parent companies or their subsidiaries hold an equity interest. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other entity which is part of the same Group, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company which is part of the same Group or person, in each case, to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

4.6 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

## II. Capital - shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced at any time by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the articles of incorporation.

### Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners, if there is no more than one, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior and unanimous approval of the partners.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the law.

6.6. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the partners are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company or to interfere with its management. In order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

## III. Management - representation

### Art. 7. Board of Managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed by one or several managers, who need not to be partner(s), appointed by decision of the sole partner or the partners.

7.2. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole partner or of the partners at a single majority. Each manager may as well resign.

### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by one of the managers.

### Art. 9. Procedure.

9.1. The Board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board managers.

9.3. No such convening notice is required if all the partners of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each partner of the board managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its partners is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of two managers or by the sole signature or the joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with the articles of incorporation as well as the law.

#### IV. General meeting of the partners

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Every partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### Art. 13. Forum - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by the partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the articles of incorporation or to dissolve or liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

14.2. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the manager or the board of managers.

14.3. The financial statements are at the disposal of the partners at the registered office of the Company.

##### Art. 15. Allocation of profits.

15.1. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital. The remaining balance is at the disposal of the partners.

#### VI. Dissolution - liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of partners voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

16.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be partners and who are appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and remuneration.

16.3. If, and as long as one partner holds all the shares, the Company shall exist as a single partner Company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

#### VII. General provision

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the partners refer to the relevant legislation.

##### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2009.

*Subscription and payment*

The 500 (five hundred) shares have been subscribed to by the sole partner, prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundreds Euro) as was certified to the notary executing this deed.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,500.- EUR.

*Resolutions of the sole partner*

The partner, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

*First resolution*

The followings are appointed as managers:

1. Mr David Heaney, companies' director, born in Birmingham (England), on the 18 of November 1978, residing professionally in CH-1211 Geneva 3, rue Ami-Lullin 3 (Switzerland);

2. Mr Martin Pugh, companies' director, born in St Gallen, (Switzerland), on the 8th of June 1950, residing professionally in CH-1211 Geneva 3, rue Ami-Lullin 3 (Switzerland);

3. Mr Denis Van den Bulke, born on 10 July 1959, in Liège (Belgium), residing professionally in L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster;

4. Ms Laurence Jacques, born on 11 April 1977, in Heusy (Belgium), residing professionally in L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster;

with the powers indicated in article 8 of the Articles of Incorporation.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

*Second resolution*

The company's registered office is located at L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BACHMANN TRUST COMPANY (NEW ZEALAND) LIMITED, une société gouvernée par les lois de la Nouvelle Zélande, ayant son siège social à 41 Shortland Street, Plaza Level, Auckland (Nouvelle Zélande), immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Nouvelle Zélande sous le numéro 1423322;

ici représentée par Maître Denis Van den Bulke, avocat demeurant professionnellement à 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**I. Dénomination - siège social - objet social -durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «ANDROMEDA PROPERTY S.à r.l.» (la «Société»).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

2.2. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'approbation préalable de l'associé unique ou des associés détenant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. la Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction de la faillite ou de l'insolvabilité affectant l'un des associés.

### **Art. 4. Objet.**

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales et/ou autres titres de participation, obligations, bons, certificats de dépôt et/ou autres titres de créance, et, en général toutes valeurs mobilière et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut également acquérir, gérer, développer, vendre, louer tous biens immobiliers, meublés ou non, et en général faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles d'agent immobilier et celles concernant le placement et la gestion de liquidités.

4.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et bons et d'autres titres de créance et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créance ou de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

4.6. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

## **II. Capital - parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts Sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'accord unanime de tous les associés.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la loi et pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la loi.

6.6. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

### III. Gestion - représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

7.2. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un des gérants.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par télécopie un autre membre du conseil de gérance pour les représenter et voter en leur nom.

9.5. Le conseil de gérance peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, télécopie ou e-mail. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures

des associés apparaîtront sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

14.3. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social. Le solde est à la disposition des associés.

## VI. Dissolution - liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des Statuts.

16.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

16.3. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

## VII. Disposition générale

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

### *Souscription et paiement*

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

### *Évaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé prédésigné, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur David Heaney, administrateurs de sociétés, né à Birmingham (Angleterre), le 18 novembre 1978, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 3, rue Ami-Lullin 3 (Suisse);

2. Monsieur Martin Pugh, administrateur de sociétés, né à St. Gallen (Suisse), le 8 juin 1950, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 3, rue Ami-Lullin 3 (Suisse);

3. Monsieur Denis Van den Bulke, né le 10 juillet 1959 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au Plateau Altmünster 9B, L-1123 Luxembourg;

4. Madame Laurence Jacques, né le 11 avril 1977 à Heusy (Belgique), demeurant professionnellement au Plateau Altmünster 9B, L-1123 Luxembourg;

avec les pouvoirs définis à l'article 8 des statuts.



Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat de gérant est établi pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au Plateau Altmünster 9B, L-1123 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. VAN DEN BULKE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2008. Relation: LAC/2008/32787. - Reçu € 62,50 (soixante-deux euros cinquante cents).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008114359/206/394.

(080132500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Serenissim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.394.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 9 juin 2008*

*5<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Philippe RICHELLE, Monsieur Romain THILLENS et de PRIVATE TRUSTEES S.A. de leur poste d'Administrateurs.

Elle nomme avec effet immédiat, Monsieur Mirko LA ROCCA, Monsieur Fabrizio PENSO et Monsieur Davide MURARI, tous trois demeurant au 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au poste d'Administrateur en remplacement des Administrateurs démissionnaires.

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de HRT REVISION S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société. Elle décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Francesca DOCCHIO demeurant au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat des nouveaux Administrateurs et du nouveau Commissaire aux Comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SERENISSIM S.A.*

SELLA BANK Luxembourg S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008114435/1494/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01095. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Financière de Gestion et de Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.875.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2008*

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de Madame Lieve DE METS, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114428/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09066. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Stiana Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.979.779,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 132.450.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 8 mai 2008 que ROMAINE HOLDINGS LIMITED société enregistrée à Gibraltar sous le numéro: 98831), ayant son siège social à Suites 7b & 8b, 50 Town Range, Gibraltar, à cédé 1,785,275 parts sociales de la Société Stiana Development S.à r.l. à la société CELMUS INVESTMENTS LIMITED (société enregistrée à à Chypre, (sous le numéro RCS Chypre: 194 010) ayant son siège social à Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C 1105, Nicosia, Chypre. Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société Stiana Development S.à r.l sont réparties comme suit:

- ROMAINE HOLDINGS LIMITED détient 19,898,895 parts;
- CELMUS INVESTMENTS LIMITED, détient 19,898,895 parts;

Pour extrait sincère et conforme

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Michelle Carvill

Référence de publication: 2008114436/1081/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Uplace International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 123.123.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue de façon extraordinaire en date du 30 juin 2008*

*5<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.  
Pour UPLACE INTERNATIONAL  
Bart Verhaeghe / Luc Verelst  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008114437/565/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Rhode Island (Holding) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 10.843.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juillet 2008*

- La société Elpers & Cie Réviseurs d'entreprises Sàrl ayant cessé ses activités, l'Assemblée décide de nommer la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social 18, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

- L'Assemblée ratifie les cooptations aux fonctions d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114438/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Moumont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 36.855.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 avril 2008 à 9.00 heures*

Après avoir délibéré, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité:

1. De reconduire les personnes suivantes dans leurs mandats d'administrateurs de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2013:

- Monsieur Jean-Pierre HIGUET, demeurant à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Clive GODFREY, demeurant à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Stéphane BIVER, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de La Pétrusse.

2. De reconduire dans son mandat de commissaire aux comptes la société DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, RC Luxembourg B 42.166, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour extrait conforme

Pour réquisition et publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114440/4286/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Office II Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 141.198.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Orco Property Group, société anonyme, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen, RCS Luxembourg B 44.996,

ici représentée par Monsieur Olivier LANSAC, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen,

CNP Assurances, société anonyme au capital de 594.151.292 Euros, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est à PARIS (15<sup>ème</sup>), 4, place Raoul Dautry, identifiée au SIREN sous le numéro 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS,

ici représentée par Monsieur Olivier LANSAC, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen,

en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de Office II Invest S.A.

Le siège social est établi à Capellen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement dans un état membre de l'Union Européenne, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actionnaires ont un droit préférentiel de souscription qui s'exercera proportionnellement au nombre d'actions détenus par chacun d'eux.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de mai à quinze heures à Capellen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des actionnaires ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

Orco Property Group, prénommée: cent cinquante-six actions . . . . .	156 actions
CNP Assurances, prénommée: cent cinquante-quatre actions . . . . .	154 actions
TOTAL: TROIS CENT DIX ACTIONS . . . . .	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Luc LEROI, né à Rocourt, Belgique, le 26 octobre 1965, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen,
  - b) Monsieur Yves DESIRONT, né à Bruxelles, Belgique, le 4 décembre 1971, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen,
  - c) Monsieur Olivier LANSAC, né à Cannes, France, le 2 septembre 1974, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
H.R.T. Révision S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
5. Le siège social est fixé au L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture, le comparant pré-mentionné a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the eleventh of August.  
Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Orco Property Group, société anonyme, ayant son siège social à L-8308, Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen, RCS Luxembourg B 44.996,

here represented by M. Olivier LANSAC, employee, with professional address at 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen,

CNP Assurances, "société anonyme" with a capital of 594.151.292 Euros, fully paid up, establishment governed by the "Code des assurances", having its registered office at PARIS (15<sup>ème</sup>) 4, place Raoul Dautry, identified by SIREN under number 341 737 062 and registered with the Trade and Company's Register of Paris,

here represented by Mr Olivier LANSAC, employee, with professional address at 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen,

by virtue of proxies under private seal which will remain attached to the present deed.

Such appearing parties have decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of Office II Invest S.A.

The registered office is established in Capellen.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality

of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 310 (three hundred and ten) shares of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The shares are registered shares.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The shareholders have a preferential subscription right which will be exercised in the proportion of the shares held by each shareholder.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director will preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on the first day of January and shall end on 31st day of December of each year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday of May at 3.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** Shares are freely transferable between shareholders. The shares may only be transferred inter vivos to non-shareholders with the agreement given in a general meeting by shareholders representing at least three quarters of capital.

**Art. 12.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders will not bring the company to an end.

**Art. 13.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2008.
2. The first annual general meeting shall be held in 2009.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

Orco Property Group, prenamed: one hundred and fifty-six shares . . . . .	156 shares
CNP Assurances, prenamed: one hundred and fifty-four shares . . . . .	<u>154 shares</u>
TOTAL: three hundred and ten shares . . . . .	310 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,800.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholder. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions.

1. The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).
2. The following person is appointed as directors:
  - a) Mr Luc LEROI, born at Rocourt, Belgium, on 26th October 1965, residing professionally at L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebruch PA Hirebusch.
  - b) Mr Yves DESIRON, born at Brussels, Belgium, on 4th December 1971, residing professionally at L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen,
  - c) Mr Olivier LANSAC, born at Cannes, France, on 2nd September 1974, residing professionally at L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.
3. Has been appointed auditor:  
H.R.T. Révision S.A., having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238.
4. The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.
5. The registered office will be fixed at L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French text and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: O. LANSAC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2008. Relation: LAC/2008/33592. — Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114299/242/281.

(080132348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**ACTESSA S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.248.

Nouvelle adresse d'un administrateur:

Monsieur Antoine SECK, avec adresse professionnelle à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Zone Industrielle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 9 juillet 2008.

ACTESSA S.A.

A. Seck

Administrateur

Référence de publication: 2008114444/2725/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**SOFICOPA S.A., Société Financière de Conseils et de Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 56.695.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2008*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114443/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**MG Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.218.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 15 juillet 2008*

- Le mandat du Fiduciaire Patrick Sganzerla commissaire aux comptes, 17, rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg est renouvelé.

- Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2008114445/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10325. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**NorCab 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.940.250,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.736.

—  
L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 26 août 2008, a décidé d'accepter la démission de Rosa VILLALOBOS résidant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, comme gérante de catégorie A, avec effet du 31 juillet, 2008, est également décidé de nommer Jean-Marc BISSOT, résidant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, comme gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 26 août, 2008, composé comme suit:

- Christophe CAHUZAC (class A)
- Jean-Marc BISSOT (class A)
- Michael BERTISCH (class B)
- Gordon HOLMES (class B)

*Pour NORCAB 2 S.à.r.l.*

Jean-Marc Bissot

*Manager*

Référence de publication: 2008114442/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12565. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**ACTESSA S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.248.

—  
L'assemblée générale du 25 avril 2008 a appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour les exercices 2008, 2009 et 2010

- la S.A. ERNST & YOUNG, demeurant à Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 9 juillet 2008.

Pour extrait conforme  
ACTESSA S.A.  
A. Seck  
Administrateur

Référence de publication: 2008114441/2725/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Lunchtime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5969 Itzig, 57, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 87.860.

Le bilan du 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008114396/1801/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**NorCab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.625,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.733.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 26 août 2008, a décidé d'accepter la démission de Rosa VILLALOBOS résidant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, comme gérante de catégorie A, avec effet du 31 juillet, 2008, est également décidé de nommer Jean-Marc BISSOT, résidant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, comme gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 26 août, 2008, composé comme suit:

- Christophe CAHUZAC (classe A)
- Jean-Marc BISSOT (classe A)
- Michael BERTISCH (classe B)
- Gordon HOLMES (classe B)

Pour NORCAB 1 S.à.r.l.  
Jean-Marc Bissot  
Manager

Référence de publication: 2008114446/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12564. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**St. Louis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114362/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12832. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Whitehall European RE 9A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.020.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 28 mai 2008, que Whitehall European RE 9 S.à r.l. ayant son siège social à 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, a transféré 193.927 parts sociales détenues dans Whitehall European RE 9A S.à r.l. à Whitehall Street International Real Estate Lux investors (Delaware) Limited Partnership 2008, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA.

Pour publication

*Pour Whitehall European RE 9A S.à r.l.*

Gérard Meijssen

Gérant

Référence de publication: 2008114450/3521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Irrus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 117.113.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'Actionnaire Unique de la Société tenue en date du 3 juin 2008*

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'Actionnaire Unique de la Société approuvant les comptes de l'exercice social 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil de Gérance:*

*Gérants "A":*

- Dennis Fulling, demeurant aux Etats Unis
- Marek Forysiak, demeurant en Russie
- Alexey Levchenko, demeurant en Russie

*Gérants "B":*

- Birger Lund, demeurant au Luxembourg
- Bo Liljegren, demeurant en Suède
- Thomas Johansen, demeurant en Suède

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour avis sincère et conforme

*Pour IRRUS S.à r.l.*

Birger Lund

Référence de publication: 2008114451/3616/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Morgane Green Energy Development, Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 141.224.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of August.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

## THERE APPEARED:

1. The private company governed by the laws of France "COMPAGNIE FINANCIERE DES PATRAS", established and having its registered office in F-26130 Solerieux, Domaine des Patras, (France).

2. Mr Guy LUDOVISSY, attorney-at-law, professionally residing in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

Both are here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal; the said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

**Chapter I- Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a public limited company ("société anonyme") which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The public limited liability company will exist under the name of "MORGANE GREEN ENERGY DEVELOPMENT", (the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 3. Purpose.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these articles of incorporation.

**Chapter II- Capital, shares**

**Art. 5. Corporate Capital.** The Company has an issued capital of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) per share.

The authorized capital is fixed at one million Euros (1,000,000.-EUR), divided into ten thousand (10,000) shares having a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed dated August 21st, 2008 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

**Art. 6. Shares.** The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

### **Chapter III - Board of directors, statutory auditor**

**Art. 7. Board of Directors.** The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting of the shareholders ratifies the election at its next meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board of directors will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the board of directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, the directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, each signed by one or several director(s).

**Art. 9. Minutes of the Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom special power has been granted by the board but only within the limits of such power.

**Art. 13. Statutory Auditor.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

#### Chapter IV. General meeting of shareholders

**Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 2nd Monday in May of each year, at 02.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, Vote.** Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

#### Chapter V.- Fiscal year, allocation of profits

**Art. 18. Fiscal Year.** The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents, together with a report on the operations of the Company, at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 19. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will

cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or

to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI- Dissolution, liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### Chapter VII- Applicable law

**Art. 21. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

##### *Transitory provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2009.

##### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) The company "COMPAGNIE FINANCIERE DES PATRAS", prenamed, nine hundred and ninety-nine shares	999
.....	
2) Mr Guy LUDOVISSEY, prenamed, one share	1
.....	1,000
Total: one thousand shares	1,000

All the shares have been paid fully up in cash, so that the amount of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors of the company is fixed at four (4) and the number of statutory auditors of the company at one (1).
2. The following are appointed directors:
  - a) Mr Guy LUDOVISSEY, attorney at law, born in Luxembourg, on July 9, 1964, professionally residing in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore;
  - b) Mr Robert BANDNER, director, born in Milan, (Italy), on December 26, 1947, residing in NL-6880 AG Velp, 8, Arhemsestraatweg, (The Netherlands);
  - c) Miss Nadine HIRTZ, attorney-at-law, born in Luxembourg, on March 21, 1970, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,
  - d) Mrs Louise BENJAMIN, solicitor, born in Bristol, (United Kingdom), on August 16, 1976, residing in L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

3. The limited liability company "MBC AUDITORS LIMITED", established and having its registered office in W1U 7GB London, 64 Baker Street, inscribed in the Companies House of the United Kingdom under the number 06468690, has been appointed statutory auditor.

The term of its mandate will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

4. The registered office of the Company is established in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.



### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in French, preceded by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société civile régie par les lois de France "COMPAGNIE FINANCIERE DES PATRAS", établie et ayant son siège social à F-26130 Solerieux, Domaine des Patras, (France).

2) Monsieur Guy Ludovissy, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

#### Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, dénomination, siège, objet durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société anonyme adopte la dénomination "MORGANE GREEN ENERGY DEVELOPMENT", (la "Société").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement ou l'extension de son entreprise.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

#### Chapitre II- Capital, actions

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social émis de cent mille euros (100.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

Le capital autorisé est établi à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 21 août 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas

encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant sous entendu que toute émission de d'obligations convertibles ne peut être effectuée que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

### Chapitre III- Conseil d'administration, commissaire aux comptes

**Art. 7. Conseil d'Administration.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un mandat spécial aura été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Commissaire aux Comptes.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

#### Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres Assemblées Générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, Vote.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### Chapitre V.- Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 18. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

### Chapitre VI- Dissolution, liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Chapitre VII- Loi applicable

**Art. 21. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société "COMPAGNIE FINANCIERE DES PATRAS", prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions .....	999
2) Monsieur Guy LUDOVISY, préqualifié, une action .....	<u>1</u>
Total: mille actions .....	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les parties comparantes pré-mentionnées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs de la société est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires aux comptes de la société à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Guy LUDOVISY, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 9 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore;
  - b) Monsieur Robert BANDNER, directeur, né à Milan, (Italie), le 26 décembre 1947, demeurant à NL-6880 AG Velp, 8, Arhemsestraatweg, (Pays-Bas);
  - c) Mademoiselle Nadine HIRTZ, avocat à la Cour, née à Luxembourg, le 21 mars 1970, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore,

d) Madame Louise BENJAMIN, solicitor, née à Bristol, (Royaume-Uni), le 16 août 1976, demeurant à L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

3. La société à responsabilité limitée "MBC AUDITORS LIMITED", établie et ayant son siège social à W1U 7GB London, 64 Baker Street, inscrite au Companies House du Royaume-Uni sous le numéro 06468690, est nommée commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, précédé d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT- J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2008, Relation GRE/2008/3492.- Cinq cents euros 0,5 %: 500,- €.

*Le Receveur ff. (signé): HIRTT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008114360/231/461.

(080132688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

#### **WH Omega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.487.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 25 juin 2008, que GS Lux Management Services S.à r.l. ayant son siège social à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, a transféré 1.250.000 parts sociales, soit la totalité des parts sociales, détenues dans WH Omega S.à r.l. de la manière suivante:

1.- 406.250 parts sociales à Whitehall European RE 7A S.à r.l. ayant son siège social à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;

2.- 406.250 parts sociales à Whitehall European RE 8A S.à r.l. ayant son siège social à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;

3.- 437.500 parts sociales à Whitehall European RE 9A S.à r.l. ayant son siège social à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg

Pour publication

*Pour WH Omega S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008114454/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07507. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

#### **Atomo, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.035.

#### EXTRAIT

Le conseil d'administration de la SICAV a nommé M. Carlo Camperio Ciani président du Conseil d'administration en date du 7 mai 2008.

Pour ATOMO SICAV

Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management SA

Sylvain Feraud / Carlo Camperio Ciani

Référence de publication: 2008114453/4287/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Ikano Finance (Russia) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 106.009.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société tenue en date du 14 mai 2008*

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Administrateurs:*

"A" Directors:

- M. Dennis Fulling, demeurant aux USA, Administrateur
- M. Marek Forysiak, demeurant en Russie, Administrateur
- M. Alexey Levenchenko, demeurant en Russie, Administrateur

"B" Directors:

- M. Birger Lund, demeurant au Luxembourg, Administrateur
- M. Bo Liljegren, demeurant en Suède, Administrateur
- M. Thomas Johansen, demeurant en Suède, Administrateur

*Auditor:*

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour IKANO Finance (Russia) S.A.

Birger Lund

Référence de publication: 2008114452/3616/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**DB Valence II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.257.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 août 2008*

Le mandat du gérant Monsieur Rolf Caspers, dont l'adresse professionnelle est 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008114448/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Aliwin Plus Issuer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 129.853.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 26 août 2008*

- Le mandat de M. Rolf Caspers est renouvelé et prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

- Le mandat de Mme Anja Lakoudi est renouvelé et prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114449/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00863. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080132689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Renault Retail Group Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Renault Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 8.269.

—  
L'an deux mille huit, le sept août.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RENAULT LUXEMBOURG S.A.", avec siège social à L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stümper, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1969, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 49 du 29 mars 1969, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire ELTER, en remplacement du notaire Marc ELTER, alors de résidence à Junglinster, en date du 29 janvier 1979, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 103 du 10 mai 1979, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 314 du 6 septembre 1990, modifiée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, publié au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations C, numéro 158 du 19 janvier 2002, modifiée suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue sous seing privé en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 589 du 16 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 8.269.

L'assemblée est présidée par Madame Cristina FLOROIU, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Natacha STEUERMANN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Le bureau ayant été constitué, la présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale en "RENAULT RETAIL GROUP LUXEMBOURG S.A." et changement de l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination sociale de "RENAULT RETAIL GROUP LUXEMBOURG S.A."»

## 2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

### Résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "RENAULT RETAIL GROUP LUXEMBOURG S.A.".

Comme conséquence de ce qui précède, l'article premier des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes une société anome sous la dénomination sociale de "RENAULT RETAIL GROUP LUXEMBOURG S.A."».

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Floroiu, I. Lafond, N. Steuermann, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2008. LAC / 2008 / 33249. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008114314/227/63.

(080132725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Panthera/Funding Lux 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Panthera/Funding III Lux 2 S. à r.l.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 140.297.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 juillet 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 août 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008114464/219/14.

(080132913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Mondial Industrie S.A., Société Anonyme,  
(anc. Mondial Industries S.A.).**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 56.203.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 juillet 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008114465/219/14.

(080132919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.



**Engel Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 9.211.020,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.056.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Engel Lux 2 S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 116 056, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger of April 18, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1,358, page 65,138 of July 14, 2006. The Company's articles of association (the "Articles of Association") have last been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger of August 21, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2,360, page 113,262.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg, The Chairman requested the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 47,236 shares (forty-seven thousand two hundred and thirty-six), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The Agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer of the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, to 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

2.- Amendment of Article 2 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with effect as of May 1, 2008.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 2.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s)."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

**Suit la version en langue française:**

L'an deux mille huit, le vingt cinq juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme «Engel Lux 2 S.à r.l.», ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116 056, constituée suivant un acte reçu le 18 avril 2006, publié au mémorial C numéro 1,358, du 14 juillet 2006, page 65,138. Cet acte a été modifié pour la dernière fois le 21 août 2007, suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 2,360, page 113,262.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec l'adresse professionnelle Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 47.236 (quarante sept mille deux cent trente six) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

2.- Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

l'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 7A, rue Robert Stümper au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2008.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution du ou des Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le ou les Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le procès verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. Relation: LAC/2008/26125. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 JUILLET 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008114327/211/110.

(080132784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Novy Windows, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 126.429.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 16 juillet 2008*

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la démission de:

- Jean-François OTT, directeur de société, ayant son adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, en qualité d'administrateur avec effet immédiat,

- Luc LEROI, directeur de société, ayant son adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, en qualité d'administrateur avec effet immédiat,

- Olivier LANSAC, directeur de société, ayant son adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, en qualité d'administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet au 16 juillet 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012:

- OTT & Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son représentant légal Luc LEROI, en qualité d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 août 2008.

Elodie Briquet.

Référence de publication: 2008114482/1273/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07451. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Alesway Charters S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 61.705.

Le siège de la société ALESWAY CHARTERS S.A., au 25c, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat par son agent domiciliataire.

Il est porté à la connaissance du public que TRIMAR LUXEMBOURG a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour l'agent domiciliataire

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114468/5863/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Renault Retail Group Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Renault Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 8.269.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008114470/227/13.

(080132727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Hospitality Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.715.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions des associés en date du 13 août 2008*

La Société a pris connaissance de la révocation du mandat de:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 65.477

en qualité de commissaire avec effet immédiat.

La Société décide de nommer en qualité de réviseur d'entreprises avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2011:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 18 août 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008114479/1273/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Galactic Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.128.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008114474/242/13.

(080132399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Weyma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.633.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 2 septembre 2008.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2008114475/238/12.

(080132492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**European Data Hub SA, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 136.069.

L'an deux mille huit, le huit juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société European Data Hub SA, ayant son siège social à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, ci-après "la Société", constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 574 du 7 mars 2008.

La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 136069.

La séance est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente et un (EUR 31) euros chacune représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille (EUR 31.000) d'euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. nominations statutaires
2. modification de l'article 4 des statuts
3. modification de l'article 7 des statuts
4. modification de l'article 9 des statuts
5. modification de l'article 11 des statuts
6. modification de l'article 12 des statuts
7. divers

*Première résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de l'administrateur unique Maître Pierre Berna et décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- *administrateurs catégorie A:*

\* Monsieur Aloyse Wagner, maître-électricien, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper

\* Monsieur Jacques Wolter, licencié en économie, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper

\* Monsieur Claude Collarini, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper

- *administrateurs catégorie B:*

\* Monsieur Jürgen Kockelmann, technicien en informatique-diplômé d'Etat, avec adresse professionnelle à L-5333 Moutfort, 19, rue d'Oetrange

\* Monsieur Patrice Roy, ingénieur en électronique, demeurant à L-6180 Gondrange, 20, rue de Bourglinster

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'exploitation d'un «data et recovery center» et la mise à disposition de salles informatiques hautement sécurisées et de bureaux équipés.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires ou autres.

En général, la société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 7. Actions.** Les actions sont nominatives.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Les actions de la Société sont librement cessibles entre actionnaires. La cession d'un actionnaire à un non-actionnaire est soumise aux droits de préemption des autres actionnaires.

Chaque fois qu'un actionnaire a l'intention de céder des actions à un non-actionnaire, il doit, sous peine de nullité de la cession, en informer le conseil d'administration au moyen d'une lettre recommandée à la poste avec avis de retour contenant son intention de céder, une offre certifiée sincère par le cessionnaire envisagé et contenant l'indication du prix que ce dernier est irrévocablement disposé à payer pour les actions dont la cession est envisagée.

Le conseil d'administration communique la demande dans les huit jours de la réception à tous les autres actionnaires existants qui ont un droit de préemption, dans la proportion des actions qu'ils possèdent, à acquérir au prix stipulé par le cessionnaire les actions ainsi mises en vente.

Les droits de préemption qui n'ont pas été exercés par les actionnaires existants profiteront dans la même relation proportionnelle aux autres actionnaires qui ont déclaré vouloir exercer le droit de préemption.

Les actionnaires existants devront faire connaître leur choix dans le mois de l'information qui leur sera faite par le conseil d'administration.

Ce délai est augmenté d'un autre mois dans l'hypothèse où certains actionnaires existants déclarent ne pas vouloir faire usage de leur droit de préemption.

L'actionnaire cédant est libre de céder au tiers cessionnaire toutes les actions à propos desquelles la préemption n'a pas été exercée dans les susdits délais. La cession doit se faire au prix initialement offert. Dans tous les cas où il s'avérerait que l'offre du tiers cessionnaire n'était pas sincère, ou que le tiers cessionnaire n'aurait pas procédé à l'acquisition des actions devenues libres à la cession, l'actionnaire ayant déclaré vouloir céder et le tiers ayant déclaré vouloir acquérir seront solidairement redevables à tous les actionnaires existants de dommages et intérêts liquidés au double du prix initialement offert par le tiers cessionnaire relativement à toutes les actions comprises dans l'offre initiale.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 9. Conseil d'administration.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres au moins, actionnaires ou non, dont trois (3) sont des administrateurs de catégorie A nommés par l'actionnaire majoritaire et deux (2) des administrateurs de catégorie B nommés par les actionnaires restants.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 11. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B dont celle incontournable de son administrateur-délégué.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 12. Délégation des pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoirs, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à 17.40 heures.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de 1.500.- Euros.

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. BERNA; R. GALIOTTO; C. CARRARO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28668. - Reçu: douze euros (12 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 JUILLET 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008114324/211/130.

(080132757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Global Trade Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 104.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114480/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2008, réf. DSO-CT00246. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080132509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**SIG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.975.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juillet 2008*

*Résolutions*

L'assemblée décide reconduire les mandats des 3 administrateurs, à savoir:

- Maître Jim Penning, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg 25b, boulevard Royal,

- Maître Philippe Penning, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg 25b, boulevard Royal,

- Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg 25b, boulevard Royal.

Et de reconduire le mandat de Monsieur René Moris, conseil fiscal, demeurant à L-6975 Rameldange 28, Am Bounert comme commissaire aux comptes

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

*Pour la société  
Administrateur  
Signatures*

Référence de publication: 2008114484/1801/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10828. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Lavedrine Finance, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 137.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2008.

Paul BETTINGEN  
*Notaire*

Référence de publication: 2008114485/202/12.

(080132801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Visma Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.985.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52365 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008114483/211/12.

(080132816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Industrial Diamond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 38.840.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

*Pour INDUSTRIAL DIAMOND S.A., société anonyme  
Experta Luxembourg, société anonyme  
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS*

Référence de publication: 2008113615/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09232. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080110778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

---